# Questionnaire sur la construction et la démolition

Le but de ce questionnaire est de déterminer le niveau d'intégration du principe de circularité dans le secteur de la construction et de la démolition (C&D) au sein de différentes collectivités.

Il vise à dresser une vue d'ensemble des cycles de vie et d'utilisation des bâtiments et infrastructures sur de nombreuses années. C'est pourquoi il se penche également sur la gouvernance, l'organisation, la conception, l'innovation et les modèles économiques, en plus de sujets plus généraux tels que les mesures d'économie d'énergie, la réduction ou le tri des déchets sur les chantiers, et la diminution des mouvements de transport.

En termes de volume, les déchets issus des activités de construction et de démolition représentent le principal flux de déchets de l'Union européenne. La directive 2008/98/CE relative aux déchets fixe l'objectif de **recycler 70 % des déchets de C&D d'ici 2020**. Or, le potentiel de réemploi et de recyclage de ce flux de déchets reste jusqu'à présent largement inexploité.

|  |
| --- |
| 1. *Gouvernance et gestion des ressources urbaines*   *(Merci de fournir des informations d'ordre général (sous forme de liste, par exemple), afin de dresser une vue d'ensemble complète de votre situation.)*  Veuillez remplir TOUS les champs du questionnaire. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à certains aspects d'une question, merci d'indiquer la mention « ND » (non disponible). |
| Organisation |
| 1. Quelle est l'approche générale de votre collectivité en matière de déchets de construction et de démolition (C&D) ? |
|  |
| 2. Quels objectifs ont été fixés pour les déchets de C&D de la collectivité ? |
|  |
| 3. Quels sont aujourd'hui les principaux défis à relever concernant la gestion des déchets de C&D dans votre collectivité et au regard de la vision d'une économie circulaire ? |
|  |
| 4. Outre les prestataires du secteur privé, y a-t-il des organisations publiques concernées par les déchets de C&D ? Si oui, quelle est leur implication ? |
|  |

|  |
| --- |
| Zone géographique |
| 5. Quelle zone géographique le système de collecte des déchets de C&D couvre-t-il ?  (Il est possible de lister plusieurs zones.) |
|  |

|  |
| --- |
| Gouvernance |
| 6. Veuillez dresser l'état des lieux de l'utilisation ou de la réutilisation des matières secondaires dans le secteur de la construction (questions de santé et de sécurité, problèmes de qualité, certificat d'origine, politique, viabilité économique, etc.). |
|  |
| 7. Avez-vous mis en place ou avez-vous envisagé d'introduire dans le code de la construction local un pourcentage minimum de réutilisation des matériaux pour les projets de construction ? Si oui, que prescrit-il ? |
|  |
| 8. Votre collectivité dispose-t-elle d'un indicateur allant plus loin que la directive sur la performance énergétique pour les bâtiments (par ex. sur d'autres thèmes que l'énergie) ? (Voir : [ec.europa.eu/energy/en/topics/energy-efficiency/buildings](https://ec.europa.eu/energy/en/topics/energy-efficiency/buildings)) |
|  |
| 9. Quelles certifications votre collectivité utilise-t-elle pour évaluer la durabilité des bâtiments et des espaces ? |
|  |
| 10. Votre collectivité applique-t-elle des politiques de responsabilité vis-à-vis du cycle de vie, telle que la responsabilité élargie du producteur (REP) ? \*(Voir la dernière page pour une explication de la REP) |
|  |
| Plans, stratégies et objectifs pour l'avenir |
| 11. Quels sont les plans et stratégies en place pour faire évoluer le système de gestion des déchets de C&D (par ex. au regard de l'économie circulaire) ? Merci de préciser la date de lancement, le partenaire responsable de la mise en œuvre et les principaux objectifs fixés. |
|  |
| Conception |
| 12. Encouragez-vous les architectes de votre ville à prendre en considération les matériaux disponibles pour la réutilisation dès le début des travaux de conception, ou y a-t-il des indications selon lesquelles ils les intègrent dans leurs projets ? |
|  |
| 13. Y a-t-il des incitations conçues pour pousser les entreprises à revoir la conception de certains composants dans le but de faciliter leur démontage et leur réutilisation ? |
|  |
| II. Leviers et moteurs de l'économie circulaire | |
| 14. Y a-t-il dans votre collectivité des exemples de recyclage de haute qualité des déchets de C&D (plutôt qu'une perte de qualité des matériaux, ou « downcycling ») ? | |
|  | |
| 15. Y a-t-il une initiative visant à créer un marché et une bourse (en ligne) pour les matières premières de C&D susceptibles d'être réutilisées ? \*(Voir l'explication sur la dernière page) | |
|  | |
| 16. Y a-t-il des exemples d'accords de location/rachat/reprise ? (Le fournisseur récupère les matériaux en fin de vie et demeure responsable de leur recyclage, réutilisation ou mise au rebut.) | |
|  | |
| 17. Dans quelle mesure les nouveaux concepts de construction tels que ceux listés ci-dessous sont-ils adoptés dans votre collectivité ? | |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Merci d'indiquer la mention « V » le cas échéant** | | Informations complémentaires | | Biodégradable (matériaux) |  |  | | Biosourcé (matériaux) |  |  | | Démarche cradle-to-cradle (littéralement « du berceau au berceau ») |  |  | | Construction flexible et axée sur la demande |  |  | | Bâtiment sans déchet (processus) |  |  | | Construction zéro déchet (fermer la boucle/approche à long terme) |  |  | | Réutilisation sans perte de qualité (matériaux) |  |  | | Bâtiment préfabriqué |  |  | | |

|  |
| --- |
| *III. Gestion des ressources urbaines* *– État des lieux et processus du recyclage de la C&D* |
| État des lieux |
| 18. Quels matériaux sont spécialement extraits dans une démarche de réutilisation ou d'upcycling ? À votre connaissance, sont-ils recyclés sur site ou hors site ? |
|  |
| Prévention et réduction des déchets sur les chantiers |
| 19. Les entreprises de construction connaissent-elles l'origine exacte des déchets sur les chantiers ? \*(Voir l'explication sur la dernière page) |
|  |
| Collecte |
| 20. La limitation des transports vers les chantiers (source d'embouteillages et de pollution atmosphérique et sonore) fait-elle l'objet d'une attention particulière ? Par exemple, des centres de groupage ou des plateformes logistiques sont-ils utilisés ? |
|  |

|  |
| --- |
| Réutilisation, détournement ou mise au rebut |
| 21. Les matériaux recyclés sont-il réutilisés au niveau local, conteneurisés (commercialisés et échangés sur le marché mondial) ou acheminés vers un centre d'enfouissement ? |
|  |

|  |
| --- |
| Planification de la gestion des déchets |
| 22. La gestion des déchets doit faire partie intégrante d'un projet de construction. À votre connaissance, les prestataires de votre collectivité se fixent-ils des objectifs pour la réduction des déchets ? |
|  |
| 23. Comment les exigences en matière de gestion des déchets sont-elles généralement déterminées ? |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Merci d'indiquer la mention « V » le cas échéant** | | Informations complémentaires | | Les objectifs de réduction des déchets sont définis puis leur réalisation repose sur l'initiative des prestataires. |  |  | | Des critères minimum et définitifs de détournement des déchets et débris sont spécifiés. |  |  | | Des mesures d'incitation sont créées pour récompenser les prestataires (incitations basées sur le taux de détournement). |  |  | | Autre : |  |  | |

\* La REP compte parmi les mesures clés introduites au cours des 25 dernières années pour gérer les déchets en Europe. En principe, elle utilise des incitations d'ordre financier ou autres pour transférer la responsabilité de la gestion des produits en fin de vie des collectivités et autorités régionales en amont aux producteurs.

\* Modèle ayant pour but de rassembler les déchets de C&D et la demande en matériaux de construction au niveau régional en un endroit où les constructeurs peuvent acheminer les déchets des chantiers.

\* Les entreprises sont tenues par la loi de fournir un plan de construction et de démolition, qui spécifie les quantités pour chaque type de déchet. Pour exploiter ces informations et dès que la source des déchets est identifiée, il est possible de rechercher des opportunités de réduction au niveau de la conception, des marchés publics et des accords de partenariat.